

La maison sport santé

La Maison sport santé du CCAS accueille et oriente les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.

Ce dispositif permet à des personnes éloignées de la pratique sportive, atteintes de diverses maladies chroniques ou étant en situation de fragilité (précarité, en situation de handicap, seniors en perte d'autonomie) d'accéder à une pratique d'activité physique adaptée, sécurisée et régulière en organisant un rapprochement entre les professionnels de santé et du sport. Il s'agit également de lutter contre les inégalités sociales de santé et préserver le capital santé de chacun.

Son objectif principal est de faire la **promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive**. Ceci dans le but de lutter contre la sédentarité et de développer la pratique d'activité physique régulière.

L'objectif est aussi d'encourager les médecins à **prescrire des séances d'activités physiques adaptées** à leurs patients vivant avec une maladie chronique (cancers, diabète, etc.).

Même si l'activité physique est reconnue comme un moyen thérapeutique efficace elle n'est malheureusement pas remboursée par la Sécurité Sociale. Pour le financement, le dispositif s'appuie sur le **Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS)** mis en place par le **Réseau Régional Sport Santé** qui prévoit une aide financière partielle pour l'adhésion sportive :

- >50% la première année (plafonnée à 100€)
- >30% la deuxième année
- >10% la troisième année

Ceci est possible dans le cadre d'une reprise d'activité physique.

« *Le but est d'accompagner durant deux ou trois ans ces patients souffrant de maladies chroniques afin qu'ils soient autonomes dans leur pratique d'activité physique* », explique Pauline Benchao, coordinatrice de la Maison Sport Santé au CCAS.

À Mâcon, huit clubs sportifs disposent de créneaux Sport Santé :

- > Mâcon Judo,
- > L'Entente Athlétique Mâconnaise,
- > Mâcon Natation,
- > Le Shokotan karaté club,
- > Mâcon Tennis,
- > La MJC des Blanchettes,
- > La MJC de l'Héritan,
- > L'Escape Culturel et de Loisirs de Bioux.

Ces séances à intensité douce ou modérée sont encadrées par des éducateurs sportifs formés à la pratique d'une activité physique adaptée. « *La pratique d'un sport permet de réduire certains facteurs de risques associés aux maladies chroniques* », souligne Pauline qui accompagne tant les clubs qui souhaitent ouvrir des créneaux horaires que les patients qui sont en possession d'une prescription médicale. Ces derniers bénéficient ensuite d'un entretien et d'un suivi personnalisés.

La Maison Sport Santé accompagne les personnes en situation de handicap (physique, mental, psychique) vers les clubs labellisés par la Fédération Française Handisport et la Fédération Française de Sport Adapté.



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**